

REGLES DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2020

DESCENTE
Senior, U23 ans, U21 ans et U18 ans

Table des matières

A. REGLES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE DESCENTE SENIOR, U23 ET U21 .2

1	PREAMBULE	2
2	MODALITES DE SELECTION	3
2.1	Compétition de sélection	3
2.2	Conditions de participation	3
2.3	Règlement des compétitions de sélection.....	4
2.4	Liste de départ	4
2.5	Juges et officiels.....	4
2.6	Classements pour la sélection U21 et U23	5
2.7	Départage	5
3	PROGRAMME D’ACTIONS	6
3.1	Programme d’actions Senior	6
3.3	Programme d’actions U21 et U23	6
4	PROPOSITION DE SELECTION	7
4.1	Préambule	7
4.2	Proposition de sélection pour l’équipe de France Senior.....	7
4.3	Proposition de sélection pour l’équipe de France U21 et U23.....	8
4.4	Départage	8
5	DIVERS	8
5.1	Diffusion des règles de sélection	8
5.2	Diffusion des sélections	8
5.3	Compétitions « ICF Ranking »	9
5.4	Accès aux compétitions de sélection 2020.....	9

B REGLES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE DESCENTE U18 10

1	PREAMBULE	10
2	MODALITES DE SELECTION	10
2.1	Compétitions de sélection	10
2.2	Conditions de participation	10
2.3	Règlement.....	11
2.4	Classement	11
2.5	Départage	11
3	PROGRAMME D’ACTIONS	11
4	PROPOSITION DE SELECTION	12
4.1	Préambule	12
4.2	Proposition de sélection pour l’Equipe de France U18	12
5	DIVERS	12
5.1	Diffusion du mode de sélection.....	12
5.2	Règles spécifiques concernant les sportifs souhaitant concourir dans plusieurs disciplines en 2020	12
5.3	Diffusion des sélections	12

A. Règles de sélection en Equipe de France descente senior, U23 et U21

1 PREAMBULE

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'équipe de France de Descente lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2020.

Première au classement des nations en sprint à l'issue des Championnats du Monde 2019, l'objectif de l'équipe de France est de maintenir cette place lors des championnats du Monde sénior de sprint et de l'obtenir sur la distance classique pour la saison 2020.

La compétition internationale de référence sera le championnat du Monde de sprint et classique qui aura lieu à Nantahala (USA) du 26 au 30 avril 2020. La recherche des titres individuels dans toutes les épreuves est la priorité de l'Equipe de France.

Le mode de sélection est un élément constitutif des équipes de France, il contribue pleinement à sa réussite. Outre sa fonction de sélection, il participe également à la préparation des équipes de France.

Les modalités de sélection retenues permettent de valoriser :

- la valeur individuelle des sportifs ou des bateaux pour le biplace
- la capacité à mobiliser ses ressources pour performer le jour J
- une capacité physique élevée
- une régularité dans les performances tout en privilégiant la Gagne

2 MODALITES DE SELECTION

2.1 Compétition de sélection

Les compétitions de sélection Senior, U23 et U21 sprint et classique 2020, auront lieu à Vigeois, du 18 au 20 mars 2020 pour toutes les épreuves individuelles et d'équipage C1D, C1H, K1D, K1H, C2H. Pour les catégories C1H et K1H, les sélections comprennent 3 courses, 2 sprints 1 classique. Pour les catégories C1D, K1D, et C2H les sélections comprennent 2 courses, 1 sprint et une classique.

Récapitulatif course / catégorie

Catégorie	Sprint N° 1	Sprint N° 2	Classique
Kayak Homme	x	x	x
Canoë Homme	x	x	x
Kayak Dame	x		x
Canoë Biplace Homme	x		x
Canoë Dame	x		x

Parcours prévisionnels Vigeois :

- Sprints sous format Q1 / Q2 / finale: entre les deux ponts de Vigeois: 1 minute de course
Les quotas d'accès en finale seront définis après les inscriptions.
- Classique: viaduc du pont de l'autoroute - Vigeois 12 minutes course

Les dates et les programmes de ces courses peuvent être modifiés en fonction des conditions extérieures.

2.2 Conditions de participation

a) Conditions administratives

- Etre titulaire de la licence Canoë Plus 2020,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- S'inscrire sur le site de la FFCK avant le mercredi 11 mars 2020. Coût d'inscription est de 10 euros par bateau et par course.

b) Conditions sportives

- Les sportifs listés élite et senior, quelle que soit leur embarcation de mise en liste peuvent s'inscrire aux courses de sélections
- Puis seul(e)s les sportifs qui entrent dans les quotas d'accès suivant pourront s'inscrire et participer aux courses de sélection de Vigeois :

K1H	K1D	C1H	C2H	C1D
15	12	12	8	8

- Ces quotas seront arrêtés à partir du classement national scratch au mardi 10 mars 2020, à l'issue du sélectif national sprint et classique de Lavault St Anne. Les sportifs listés Elite et senior sont comptabilisés dans ce classement.
- Le manager descente peut inscrire des bateaux supplémentaires à la compétition de sélection 2020 après analyse du classement national et plus particulièrement des résultats sur les sélectifs nationaux.

2.3 Règlement des compétitions de sélection

Ce document est le règlement de compétition. Les points non traités dans celui-ci, sont soumis au règlement de la Fédération internationale de canoë en vigueur.

2.4 Liste de départ

a) Pour la course sprint N°1 et la course Classique

Groupe 1 – Sportifs hors listes.

Groupe 2 – Sportifs en liste Relève.

Groupe 3 – Sportifs en listes Senior et Elite.

L'ordre des départs à l'intérieur du groupe 1 se fera en ordre inverse du classement national toutes catégories, arrêté au mercredi 11 mars 2020.

L'ordre des départs à l'intérieur du groupe 2 et 3 se fera par tirage au sort dans chacun des groupes.

b) Pour la course sprint N°2 pour les catégories C1H et KH.

La liste de départ sera l'inverse des résultats de la course sprint N°1, en cas d'ex aequo, le départage sera fait sur la catégorie de mise en liste en privilégiant la catégorie Elite puis sur le classement national.

2.5 Juges et officiels

a) Organismes techniques

Pour Vigeois : Cyril Leblond et Pierre Roos

b) Juge arbitre

Pour Vigeois : Mathias Gérard ou son représentant

c) Jury

Le jury sera composé du vice-président chargé du haut niveau pour la descente (ou de son représentant) du président de la commission nationale descente (ou de son représentant) et du directeur technique national (ou de son représentant).

2.6 Classements pour la sélection U21 et U23

Le classement sera réalisé à partir des deux ou trois courses de Vigeois en fonction des catégories.

Pour chaque course, les compétiteurs marquent des points selon la répartition suivante :

Classement course	Points attribués
1 ^{er}	0
2 ^{ème}	3
3 ^{ème}	4
4 ^{ème}	5
...	...
10 ^{ème}	11

A l'issue des courses, le classement général est effectué avec l'ensemble des résultats des deux ou trois courses en additionnant les points attribués.

Un bateau qui ne prend pas le départ (DNS) sort automatiquement du classement de la course.

Un bateau qui prend le départ mais ne termine pas (DNF), ou disqualifié de la manche (DSQ) marque les points du dernier de l'épreuve plus un, quel que soit le nombre de bateaux arrivés.

2.7 Départage

En cas d'égalité au classement par points, le meilleur classement de la course classique sera pris en compte pour départager les embarcations. Si l'égalité persiste, le classement de la course sprint N°1 départagera, et enfin en cas d'égalité persistante c'est le classement numérique national après le sélectif de Lavault St Anne qui départagera.

3 PROGRAMME D' ACTIONS

La direction sportive a fait le choix de financer intégralement les compétitions de référence championnat du Monde et d'Europe pour l'ensemble des collectifs. Pour les autres actions de l'Equipe de France, une participation financière sera demandée à chaque sportif et est fixée à 20€ / jour/ pers.

3.1 Programme d'actions Senior

- Championnat du monde Nantahala (USA) du dimanche 19 avril au jeudi 30 avril 2020,
- Coupe du Monde manche 1 à 4, 2 classiques (classique contre la montre et classique mass-start) et 2 sprints à Albright (USA) du vendredi 1^{er} mai au samedi 9 mai 2020,
- Coupe du Monde n°5 sprint à La Seu d'Urgell (ESP) du 11 au 13 septembre 2020.

3.3 Programme d'actions U21 et U23

Les sportifs U21 sont nés après le 1^{er} Janvier 1999.

Les sportifs U23 sont nés après le 1^{er} Janvier 1997

- Championnat d'Europe U23 Classique et Sprint, Solkan (SLO) du dimanche 15 aout au dimanche 23 aout 2020,
- Coupe du Monde n°5 sprint à La Seu d'Urgell (ESP) du 11 au 13 septembre 2020.

4 PROPOSITION DE SELECTION

4.1 Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent mode de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France.

Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

Conformément à la convention 2020 « Sportif de haut niveau », à partir de la sélection, chaque sportif sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2020 et des courses qui lui seront proposées jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un bateau rencontre des difficultés pour honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, raisons professionnelles, santé, ou de double sélection en Equipe de France inter discipline), il devra faire une demande écrite au Directeur Technique National pour obtenir une autorisation d'absence. Un bateau en remplacement pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

Pour toutes les échéances internationales, si les courses par équipe sont réalisées avant les épreuves individuelles, les équipes seront constituées à partir du classement des sélections 2020. Au vu des conditions exceptionnelles pour les compétitions aux USA, les équipes seront constituées avec les sportifs sélectionnés quelque soit leur catégorie d'embarcation.

4.2 Proposition de sélection pour l'équipe de France Senior

a) *Epreuves classique et sprint du championnat du Monde 2020 et coupe du monde de 1 à 4.*

(i) *Epreuves kayak homme et canoë monoplace homme*

- Le premier bateau à la course sprint n°1
- Le premier bateau à la course sprint n°2
- Le premier bateau à la course classique

(ii) *Epreuves kayak dame, canoë monoplace dame*, canoë biplace homme*

- Le premier bateau à la course sprint n°1
- Le premier bateau à la course classique

*Pour la catégorie canoë dame la sélection sur la course classique sera effective après analyse des résultats inter catégorie.

(iii) *Epreuve canoë biplace dame :*

- De 0 à 2 premiers bateaux seront formés avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplace.

b) Proposition de sélection pour la Coupe du Monde Manche n°5 à La Seu d'Urgell (ESP)

(i) Epreuve kayak homme, kayak dame, canoë monoplace homme, canoë monoplace dame, canoë biplace homme et canoë biplace dame :

- Le premier bateau Français du classement général intermédiaire de la coupe du monde après les épreuves aux USA.

4.3 Proposition de sélection pour l'équipe de France U21 et U23

a) Sélection pour le championnat d'Europe de Solkan (SLO) et la manche de coupe du monde n°5 La Seu d'Urgell.

(i) Epreuves kayak homme, kayak dame, canoë monoplace homme, canoë monoplace dame et canoë biplace homme :

- Le premier bateau U23 du classement général après les courses de sélections de Vigeois
- Le premier bateau U21 du classement général après les courses de sélections de Vigeois

(ii) Epreuve canoë biplace dame :

- De 0 à 2 bateaux seront formés avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplace.

4.4 Départage

a) Epreuves kayak homme, canoë monoplace homme,

En cas d'ex-æquo sur la course sprint 1, le résultat de la course sprint 2 sera pris en compte.

En cas d'ex-æquo sur la course sprint 2, le résultat de la course sprint 1 sera pris en compte.

En cas d'ex-æquo sur la course classique, le résultat de la course sprint 1 sera pris en compte.

b) Epreuves kayak dame, canoë monoplace dame et canoë biplace homme,

En cas d'ex-æquo sur la course sprint 1, le résultat de la course classique sera pris en compte.

En cas d'ex-æquo sur la course classique, le résultat de la course sprint 1 sera pris en compte.

5 DIVERS

5.1 Diffusion des règles de sélection

Le présent mode de sélection sera consultable et téléchargeable sur le site internet FFCK.

5.2 Diffusion des sélections

- La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés pour le championnat du Monde et les manches de 1 à 4 de la coupe du Monde aura lieu le lundi 23 mars 2020.
- La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés pour le championnat d'Europe de Solkan et la coupe du monde n°5 de La Seu d'Urgell aura lieu le 25 mai 2020.

5.3 Compétitions « ICF Ranking »

Les inscriptions aux compétitions « ICF Ranking » sont réalisées par le manager descente Pierre-Michel Crochet (pmcrochet@ffck.org). Toute demande d'inscription devra être faite deux mois avant la compétition.

Les sportifs sélectionnés pour un programme d'actions des collectifs Equipe de France (senior, U23 ans, U21 et U 18 ans) seront inscrits prioritairement sur les compétitions ICF Ranking de la saison.

5.4 Accès aux compétitions de sélection 2020

L'accès aux sélections pour la saison 2020 pourra tenir compte des résultats descente 2019 et 2020.

B Règles de sélection en Equipe de France descente U18

1 PREAMBULE

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'équipe de France de Descente lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale U18 2020.

La compétition de référence internationale sera le championnat d'Europe Classique et Sprint qui aura lieu à Solkan (SLO) du 15 au 23 août 2020.

L'objectif de l'Equipe de France U18 est d'atteindre les finales dans toutes les épreuves et d'obtenir des médailles pour les plus experts.

Les modalités de sélection retenues permettent de valoriser :

- la capacité à mobiliser ses ressources pour performer le jour J,
- une régularité dans les performances tout en privilégiant la Gagne,
- une navigation permettant d'être performant sur un parcours naturel,
- les capacités aérobies élevées des sportifs.

2 MODALITES DE SELECTION

2.1 Compétitions de sélection

Les compétitions de sélection sont prévues du 11 au 13 avril sur le sélectif national classique de Vigeois et du 14 au 19 juillet 2020 sur le championnat de France de sprint et classique à La Plagne.

- Course N°1 : classique sélectif national Vigeois
- Course N°2 : manche 1 sprint championnat de France La Plagne
- Course N°3 : finale sprint championnat de France La Plagne
- Course N°4 : classique championnat de France La Plagne
-

La date, le programme, et le parcours de ces courses peuvent être modifiés en fonction des conditions extérieures.

2.2 Conditions de participation

a) Conditions administratives

- Etre né entre le 01/01/2002 et le 31/12/2005,
- Etre titulaire de la licence Canoë Plus 2020,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Etre inscrit et avoir réglé le montant de l'inscription.

b) Conditions sportives

Tous les sportifs répondants aux critères de participation définis dans le règlement sportif FFCK descente en vigueur et ses annexes 2020.

Pour les sportifs nés en 2004 et 2005, l'inscription au titre des sélections U18 nécessite de faire une demande par mail au manager descente (pmcrochet@ffck.org).

Pour la course de Vigeois la demande doit être réalisée le 2 avril 2020 au plus tard.

Pour les courses de La Plagne la demande doit être réalisée le 25 juin 2020 au plus tard.

2.3 Règlement

La compétition se déroule suivant le règlement sportif FFCK descente en vigueur et ses annexes.

2.4 Classement

Pour être classé, les sportifs doivent participer à au moins 3 courses

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er}	1
2 ^e	3
3 ^e	4
4 ^e	5
...	...
10 ^e	11

A l'issue des courses le classement est effectué sur les trois meilleurs résultats.

Un bateau qui ne prend pas le départ (DNS) sort automatiquement du classement de la course.

Un bateau qui prend le départ mais ne termine pas (DNF), ou disqualifié de la manche (DSQ) marque les points du dernier de l'épreuve plus un, quel que soit le nombre de bateaux arrivés.

2.5 Départage

En cas d'ex-æquo au classement par points, le meilleur classement sera pris en compte, si l'égalité persiste ce sera le résultat de la course n°4 classique qui départagera.

3 PROGRAMME D'ACTIONS

- stage du 24 au 28 février 2020 sur le site de Vigeois,
- regroupement du 30 mai au 1^{er} juin 2020 sur le site de Treignac,
- championnat d'Europe classique et sprint qui aura lieu à Solkan (SLO) du 15 au 23 août 2020.

4 PROPOSITION DE SÉLECTION

4.1 Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent mode de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France.

Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

Dans le cas où un bateau ne pourra pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, raisons professionnelles, santé, de comportement ou de double sélection en Equipe de France), un bateau en remplacement pourra être sélectionné pour le programme, sur décision du Directeur Technique National et ou du manager descente.

4.2 Proposition de sélection pour l'Equipe de France U18

a) *Epreuves kayak homme et dame, et canoë monoplace homme et dame*

- De 0 à 3 premiers bateaux du classement de sélection 2020 U18 peuvent être proposés à la sélection.

b) *Epreuves canoë biplace homme*

- De 0 à 2 premiers bateaux du classement de sélection U18 2020 peuvent être proposés à la sélection après analyse des résultats.

c) *Epreuves canoë biplace dame*

- De 0 à 2 premiers bateaux seront formés avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplace.

5 DIVERS

5.1 Diffusion du mode de sélection

Le présent mode de sélection sera diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

5.2 Règles spécifiques concernant les sportifs souhaitant concourir dans plusieurs disciplines en 2020

En cas de sélections dans plusieurs disciplines, les sportifs peuvent courir dans chacune d'elles si les programmes sont compatibles. Dans le cas contraire, l'accord des managers des disciplines concernées sera nécessaire.

5.3 Diffusion des sélections

La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés sera effectuée le mercredi 22 juillet 2020 sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.